



**Direction de la Réglementation et  
de l'Attractivité Urbaine**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

VILLE DE NIORT

Arrêté n° 2025-346

**ARRETE MUNICIPAL PORTANT INTERDICTION DES  
BARBECUES SUR LE DOMAINE PUBLIC**

Le Maire de la Ville de Niort ;

Vu l'article L2212-2 du Code général des Collectivités territoriales notamment ses 2° et 5° ;

Vu l'article R 610-5 du Code pénal ;

Vu l'article 131-13 du Code pénal ;

Considérant que les feux de plein air et les utilisations de barbecues domestiques ou sauvages ou d'autres dispositifs de cuisson, dans les parcs, jardins, squares et espaces verts ouverts au public contreviennent à la sûreté publique ;

Considérant la nécessité de prendre des mesures de sécurité afin d'éviter les dangers qu'occasionne l'utilisation de ces barbecues et feux pouvant être accentuée par des phénomènes de sécheresse ;

Considérant que les attroupements constatés par ces utilisations génèrent des nuisances sonores portant atteinte à la tranquillité publique ;

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre les mesures nécessaires pour assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques ;

Considérant qu'il lui appartient, à ce titre, de réprimer les atteintes à la tranquillité publique et de prévenir les incendies ;

**ARRETE**

**Article 1 :** L'utilisation de barbecues et l'allumage de feux sont interdits sur le domaine public jusqu'au 30 septembre 2025.

**Article 2 :** Des dérogations pourront être accordées pour les manifestations à caractère culturel, sportif ou de loisirs déclarés et faisant l'objet d'une autorisation d'occupation du domaine public.

**Article 3 :** Toute infraction au présent arrêté constitue une contravention de 2° classe passible d'une amende de 150 euros.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera transmis au Préfet du Département des Deux Sèvres et affiché en Mairie.

**Article 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois.

Fait en Mairie à Niort, le 05/05/2025



Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

**Dominique SIX**